

## SAINT - GERVASY

### Réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2017

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Pascale CHANIAL, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, David WILLIAMS.

Absents représentés : Mathieu BOUE, Nathalie BUSSI, Pascale MERCIER, Serge PAREDES, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, Elian SALANÇON.

PLU : Le Conseil Municipal examine les différents avis des Personnes Publiques Associées concernant le projet de PLU arrêté en juin et prend note des différentes remarques exprimées. Il s'engage d'ores et déjà à en tenir compte pour le projet définitif à approuver. Il va s'atteler à réunir les documents à joindre demandés. Il décide néanmoins de lancer l'enquête publique précédant l'approbation, qui sera organisée début janvier 2018.

Budget : décision modificative n°2 : Le Conseil vote la décision modificative du budget principal de la Commune consistant, en fonctionnement à réduire les crédits du chapitre « charges de personnel » de 10 000€ pour augmenter d'autant le chapitre 11 « charges à caractère général » et en investissement à transférer 2 000€ du chapitre 23 au chapitre 20 tous deux concernant des travaux. Il vote également une DM de 1 500€ au budget annexe.

Travaux Local commercial : un avenant d'un montant de 1 570€ HT est voté au lot gros-œuvre, entreprise COURET pour enlever l'arbre et la barrière gênant la construction du bâtiment.

Destination du local commercial : Une seule candidature a été reçue en Mairie pour la location du local. Elle émane de M. VIDAL et de sa compagne. Ils ont pour projet d'y installer une supérette correspondant parfaitement aux souhaits de la commune. Le moment venu un bail commercial sera signé.

Création d'un poste d'adjoint technique : un poste d'adjoint technique territorial est créé pour l'entretien de l'école maternelle à 22h par semaine.

Entretien de la forêt : L'office National de la Forêt a établi avec la commission « environnement » un projet d'aménagement de la forêt, à long terme, comprenant un ensemble d'analyses, la définition d'objectifs qui lui sont assignés et un programme d'actions souhaitables à moyen terme. Ce projet est adopté.  
Parallèlement, le bail liant l'ONF, la Commune et l'association des Chasseurs de Saint-Gervasy est reconduit.

Subvention : Une subvention de 400€ est accordée à l'association CAP BOMBONERA pour l'organisation d'une course pédestre constituée d'un parcours pour les enfants et

de deux pour les adultes : l'un de 11km et l'autre de 18km. Cette course prévue au calendrier de la fédération se déroulera le 7 janvier 2018.

Prime aux employées non titulaires : une prime de 500€ est octroyée à une employée de ménage en CAE et une de 150€ à deux employées chargées de remplacements ou de travaux d'entretien depuis quelques mois seulement, toutes trois ne bénéficiant pas du régime indemnitaire.

Passeport été : La commune reconduit la formule de loisirs pour les adolescents pendant les vacances d'été « passeport été » en convention avec la Mairie de NIMES. Les candidats pourront retirer leur « passeport » au prix de 26,50€, la commune prenant en charge le complément.

Paiement par carte bancaire : Afin de permettre le paiement par carte bancaire, les régies « cantine » et « études surveillées » sont regroupées en une régie unique. Ce moyen de paiement sera opérationnel en mars 2018.

Vestiaires du stade intercommunal : Le projet de construction de vestiaires au stade intercommunal de Bezouze finalisé, est présenté au Conseil. Il devrait se matérialiser rapidement. Le financement est assuré par des subventions et fonds de concours, le restant étant réparti entre les 4 communes BEZOUCHE, CABRIERES, LEDENON et SAINT-GERVASY suivant leur nombre d'habitants.

GEMAPI : Le Conseil Municipal vote favorablement la modification de l'article 4 des statuts de Nîmes Métropole précisant la nouvelle compétence GEMAPI